LA CONDAMNATION DE PAUL FAUQUEUR AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« L'enfant se révèle à l'école ce qu'il sera plus tard »

« La Souris » est native de **Longuenesse**. Fauqueur est maintenant âgé de 24 ans. Il présente bien. Sa famille a une excellente réputation.

— L'enfant se révèle à l'école ce qu'il sera plus tard, souligne le président, or vous êtes mal noté par vos maîtres.

Fauqueur est ensuite employé assez régulièrement à des travaux agricoles.

« Cagoulard » ou « Frondeur ?

Toutefois, en 1933, puis en 1934, le Tribunal correctionnel de Saint-Omer le condamne pour coups et blessures et port d'arme.

— « Cagoulard », lance quelqu'un.

— Cette arme était une fronde, rétorque l'accusé.

— « Frondeur » alors ! (on rit).

La « souris » se fait « rat de cave »

C'est en qualité d'auxiliaire que Fauqueur effectue son service militaire. Il est presque paralysé du bras gauche à la suite d'un accident de travail.

Rendu à la vie civile la « Souris » fréquente de mauvais sujets. Fauqueur vole.

— Des montres, du vin et des gâteaux complement indispensable, précise le président.

« C'était la nuit, dans une cave. Il y eut effraction. Vous avez comparu déjà pour cette raison, il y a un an à cette même place. On vous a généreusement acquitté. MM. les jurés ont sans doute estimé que vous étiez amendable.

» Mais vous avez persévéré dans la mauvaise voie. Etant ivre, en décembre dernier, vous vous êtes rendu coupable de coups et blessures »

L'heure du règlement des comptes

Le 10 juillet 1937, sa journée de travail terminée à l'Aérodrome des Bruyères Paul Fauqueur consomme dans divers estaminets à **Longuenesse** et à **Tatinghem**, en compagnie de camarades.

La nuit même, vers une heure, Fauqueur arrive dans une maison située de Saint-Omer, rue de l'Ecu d'Artois avec Maurice Drolez, maçon, à **Tatinghem**.

— La patronne cependant accueillante, vous voit arriver avec inquiétude. Vous n'étiez pas un inconnu. Il y avait là dans la salle commune, de nombreux clients, dont votre victime, André Robin, de **Saint-Martin au-Laert**, et Alfred Podevin, de **Wambrechies**, qui se disposaient à aller à la pêche. Vous avez consommé.

« L'heure de la fermeture arriva et en même temps, celle du règlement des comptes. Vous avez prétendu que le paiement ne vous incombait pas »

Après avoir discuté quelques instants Robin paya son verre et celui de Podevin. Fauqueur celui de Droly et le sien.

« Nous ne cherchons pas dispute, nous allons à la pêche »

— Dans la rue, qu'avez-vous fait ?

— On a continué à se disputer.

— Podevin vous a dit : « Nous ne cherchons pas dispute, nous allons à la pêche » Vous lui avez porté un violent coup de poing. Il n'a pas riposté. Vous avez sorti un couteau, ouvert la grande lame et frappé sauvagement Robin, qui s'écriait « Assez, assez (!) »

Fauqueur revenait alors vers Podevin lui disant : « Tu en veux autant ? » Mais Podevin réussit à s'éloigner en se protégeant avec sa canne à pêche.

— Tout ceci est exact ?

— Oui, M. le Président.

Cynisme

Des noctambules se portèrent au secours de Robin, alertèrent le commissariat et l'hôpital.

Rejoint par deux clients de l'établissement, Brunet et Carpentier, Fauqueur leur dit :

« Je lui ai f... une bonne tournée, je l'ai touché »

Il se lava ensuite les mains pleines de sang à une fontaine et se rendit à la gare où il passa le reste de la nuit.

André Robin devait mourir des suites de ses blessures dix-neuf jours plus tard, à l'hôpital Saint-Louis.

Le défilé des témoins

Le docteur DUBLINEAU, médecin à l'Asile d'Armentières, confirme que Fauqueur est un impulsif, se livrant à la boisson et dont la responsabilité est entière.

Le docteur DARRAS de Saint-Omer médecin légiste, précise la nature des blessures de la victime.

« Il a été atteint de quatre coups de couteau : l'un près de la carotide et de la jugulaire, deux autres à l'articulation scapulo-humérale droite et un quatrième dans la région axillaire postérieure.

» L'autopsie a démontré que le coup de couteau porté au cou, presque verticalement, de haut en bas, avait atteint les vaisseaux sous-claviers, provoquant trois hémorragies, la dernière mortelle »

On a ensuite entendu les dépositions de M. DEVIGNES commissaire de police à Saint-Omer, des témoins de la scène de la tenancière de l'établissement.

Réquisitoire et plaidoiries

Me Legrand se porte partie civile pour M. et Mme Robin, les parents de la malheureuse victime.

Dans une éloquente plaidoirie, il réclame pour Fauqueur une peine très sévère.

M. Ruolt, procureur de la République rappelle, dans son réquisitoire, que si Fauqueur, en 1936, a été acquitté c'est à cause de son air de repentir hypocrite. Il demande pour l'accusé une peine de quinze ans de travaux forcés.

Me Georges Cordonnier prend la défense de Fauqueur et dit que ce dernier n'avait pas l'intention de tuer lorsqu'il a frappé.

LE VERDICT

Deux questions sont posées au jury auxquels ceux-ci répondent oui, en accordant toutefois les circonstances atténuantes.

La Cour condamne Fauqueur à quinze ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.

La partie civile obtient le franc symbolique de dommages et intérêts qu'elle avait demandé.

AUJOURD'HUI : L'ASSASSINAT DE VILLERS-AU-FLOT

Assassinat et tentative d'assassinat. Ministère public : M. Ruolt, procureur de la République. Accusé : Désiré Maguerre, 43 ans, cultivateur à **Villers-au-Flot**. Défenseurs : Mes Gerber et Torres.

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU 25 NOVEMBRE 1937

Une institutrice avait été frappée à Escobecques

Le forgeron Arthur Desfosses, fut condamné par le Tribunal de **Lille**, à un mois de prison, 25 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts, pour avoir porté des coups à l'institutrice publique d'**Escobecques**, Mme Caron.

L'affaire est revenue l'autre semaine devant la Cour. Nous avons rendu compte des débats, au cours desquels Desfosses a fait des protestations d'innocence prétendant que l'institutrice avait fait une chute.

L'arrêt a été rendu hier.

Ce document répond aux trois moyens développés par la défense : C'est en raison de ses fonctions d'institutrice que Mme Caron a été frappée ; donc pas d'amnistie. Le certificat médical établit que la blessure n'a pas entraîné une incapacité de 20 jours ; il s'ensuit que l'incompétence de la juridiction correctionnelle doit être écartée. Quant au fond, la culpabilité du prévenu ne fait aucun doute.

La Cour a confirmé le jugement de Lille, dans toutes ses dispositions.

L'INCENDIE D'UNE FILATURE, A ROUBAIX

Au cours de l'avant-dernière nuit un incendie qui se développa assez rapidement a cause d'importants dégâts dans un magasin de la filature D'Halluin-Lepers, 13, rue d'Iena à **Roubaix**.

Vers une heure, en effet, des ouvriers occupés à l'escargane aperçurent soudain qu'un foyer venait de s'allumer à proximité d'un moteur électrique.

Il y avait là dans un vaste magasin couvrant une superficie de 2.400 mètres carrés environ une quantité importante de laines lavées et filées et des déchets de l'avonne. Les premiers secours furent apportés par le personnel qui tenta de maîtriser le feu mais il fut bientôt évident que les moyens de lutte étaient insuffisants et on fit appel aux pompiers.

Une lutte énergique

Ceux-ci sous la direction du lieutenant Verhamme furent rapidement sur les lieux et quatre lances furent aussitôt mises en batterie. Il en était besoin car le feu trouvait là un aliment facile et se propageait rapidement dans tout le magasin. Fort heureusement un atelier voisin put être préservé. Un peu avant quatre heures les sapeurs avaient réussi à se rendre maîtres du feu et laissaient sur les lieux un piquet qui continua de surveiller et d'arroser les matières pendant une partie de la journée. La toiture du magasin s'était effondrée sur environ 800 mètres carrés.

Dégâts importants

Hier matin on commença d'expertiser les dégâts tandis que continuait de se dégager une abondante fumée. L'épais brouillard qui régnait alors n'était d'ailleurs pas pour en favoriser l'évacuation. Le montant des dégâts s'évalue en dommages à l'atelier, en matières (notamment les garnitures de seize cardes) et surtout en matières détruites par le feu et abîmées par l'eau. Le total se montera à environ deux millions.

Les 225 ouvriers et ouvrières occupés par l'usine ont dû chômer jeudi matin et d'autre part les ouvriers du retordage perdront du fait de l'incendie deux jours de travail.

M. Uriac, commissaire de police a ouvert une enquête. Il semble établi que le feu est dû à un court-circuit.

UN INCENDIE dans un teillage de lin, à Comines (Belgique)

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Gheysen frères, situé au Godhuis, limitrophe du territoire de **Comines** (B.) à **Wervicq** (B.).

Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes.

Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Wervicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment.

Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués, et sont très importants.

La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre.

Aucun accident de personne n'est à déplorer.

ROUBAIX

Bureaux : 45 rue de la Gare (Tél. 351-17). — Dépôt de vente : 36, r. du Collège

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 36, rue du Collège

A TRAVERS LA VILLE

Vélomoteur et vélo volés. — Dans le couloir de son magasin rue du Curé, on a volé à M. Bertrand un vélomoteur d'une valeur de 2.400 francs.

— D'autre part, M. Desobry, 30, rue des Récollets, a été victime d'un voleur qui a enlevé le vélo qu'il avait déposé contre une façade rue du Collège.

La suie flambe. — Un feu de cheminée s'est déclaré hier matin, vers 6 h. 10, à l'école libre du boulevard de Mulhouse. 36, propriété appartenant à M. l'abbé Cans domicilié 26, rue Inkerman. Les pompiers furent aussitôt alertés ; ils eurent raison du sinistre en procédant au ramonage de la cheminée et à l'enlèvement de la suie en feu. Les dégâts, couverts par l'assurance, sont de l'ordre d'un millier de francs et concernent les peintures, boiseries et tapisserie.

APRÈS L'INCENDIE

LES ETABLISSEMENTS LERUSTE informent leur nombreuse et fidèle clientèle qu'ils la feront profiter de superbes occasions d'articles légèrement déprécies par suite de l'incendie et qu'ils feront des prix dérisoires pendant cette huitaine. Grande vente à toute offre acceptable. Visitez au 61, **rue Saint-Jacques, 61.** Ne pas confondre. — **VOIR QUELQUES PRIX EN QUATRIEME PAGE**

LA FIÈVRE APHTEUSE

Un arrêté préfectoral du 19 novembre 1937 déclare infecté de fièvre aphteuse toute la partie du territoire de la ville de Roubaix, délimitée par le boulevard Industriel, la rue de Lannoy, le boulevard de Beffort, le boulevard de Beaurepaire et la ligne de chemin de fer de Menin, jusqu'au boulevard Industriel.

Entre autres prescriptions applicables aux animaux des espèces bovine, ovine caprine et porcine, l'arrêté préfectoral, dont un exemplaire est affiché à la porte de la mairie fait obligation dans la zone d'interdiction, de tenir les chiens à l'attache et les volailles enfermées. En outre, dans cette zone, il est interdit aux laitiers, bouchers, marchands de bestiaux et à toute personne non préposée aux soins à donner aux animaux, de pénétrer dans les pâturages et exploitations renfermant des animaux.

Les ventes publiques de laines

Jeudi matin, sous le ministère de MM. Rene et Etienne Parent, courtiers assermentés, a commencé la dernière série des ventes de laines de l'année.

Le matin, il fut vendu des écarts de laines brutes et des blouses, puis des balayures de filature et de tissage furent offertes. L'animation fut bonne et la grande majorité des lots vendus en rapport avec la situation du marché des laines.

L'après-midi, on commença la première vente des déchets de filature et de tissage. Les genres bien classés furent demandés, à l'exception des déchets de fils qui furent plutôt délaissés. Les prix furent en rapport avec la situation actuelle.

ARRESTATION

Sur mandat d'amener délivré par M. Grosjean, juge d'instruction à Lille l'inspecteur de sûreté Henri Willaumez a appréhendé hier soir, vers 18 h. 30, Léon Werbrouck, 37 ans, domicilié rue Sainte-Thérèse, cour Duyck, 14. Il sera déféré au parquet de Lille aujourd'hui.

LE NOYÉ IDENTIFIÉ

On sait qu'on avait repêché dans le canal de Roubaix un noyé qui décéda à l'hôpital et dont on ignorait l'identité.

Hier, Mme Hecquefeuille, demeurant 37, square des Accacias, a reconnu son mari dans le défunt. On a également pu établir que le malheureux était tombé à l'eau accidentellement.

RECENSEMENT DE LA CLASSE DE 1938

Conformément à l'arrêté de M. le Maire, en date du 5 novembre 1937, l'inscription sur les tableaux de la classe 1938 des jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1918, aura lieu aux jours et heures habituelles ci-après :

Ceux nés en septembre, le vendredi 26 novembre, de 8 h. 30 à 11 h. ; ceux nés en octobre, le même jour, de 14 à 16 h. 30 ; ceux nés en novembre, le samedi 27, de 8 h. 30 à 11 h. ; ceux nés en décembre, le même jour, de 14 à 16 h. 30.

Les intéressés doivent se munir du livret de famille de leurs parents ou de toute pièce en tenant lieu.

Ceux qui sont nés d'un père étranger, né à l'étranger et qui n'ont pas encore souscrit la déclaration en vue d'acquérir la nationalité française doivent être accompagnés de leur père ou de leur représentant légal.

Les parents doivent suppléer les jeunes gens engagés volontaires ou absents.

PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 27 novembre, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous :

A 8 h. 30. N° 1 à 4.198 ; 9 h., N° 4.199 à 7.883 ; 9 h. 20, N° 7.884 à 10.905 ; 9 h. 40, N° 10.906 à 14.206 ; 10 h. N° 14.207 à 16.831 ; 10 h. 20, N° 16.832 à 19.679 ; 10 h. 40, N° 19.680 à 22.196 ; 11 h., N° 22.197 à la fin.

Lavez vos lainages avec «Blanco-Complet»

Sociétés et Comités

AMICALE ET MUTUELLE DES MAITRES TAILLEURS. — Les membres sont priés d'assister en groupe aux funérailles de Mme Courmain Hermance, membre de la Mutuelle, épouse de M. Joseph Swantin, président fondateur de l'Union Amicale et Mutuelle des Maîtres Tailleurs.

Réunion à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 198 ter, à 8 h., 45, le 27 courant.

PRISONNIERS CIVILS DE GUERRE. — Dimanche 28 à 9 h. 30, réunion de commission. Rapport sur la séance cinématographique et mise en vente des cartes. De 10 h. 30 à 11 h. 30, permanence.

Le secrétaire fait appel aux membres pour l'achat et le placement des cartes. Ils en trouveront à leur disposition au siège.

AMICALE ERNEST LEGOUVÉ. — Réunion générale samedi 27 nov., dans le local habituel. Ordre du jour : Fête Ste-Catherine ; surprise et tombola gratuite, remise des nouvelles cartes pour l'année 1937-38. Nomination d'une nouvelle secrétaire.

AMICALE CURIE. — La réunion mensuelle de l'Association des Anciennes Elèves de l'Ecole Pratique aura lieu le dimanche 28 novembre, 17 rue du Château, à 15 h.

L'Association des Anciennes Elèves de l'Ecole Pratique de jeunes filles organise un thé dansant le dimanche 5 décembre, à 15 h., dans les locaux de l'annexe, 17, rue du Château. Un excellent jazz a été retenu pour cette matinée dansante. Toutes les amicalistes et leurs familles sont cordialement invitées à y assister. Quelques cartes d'invitation sont encore en dépôt à l'Ecole place Notre-Dame.

ASSOC. AM. DES ANC. DU 4e CUIR. — Dimanche 28 nov., à 10 h. 30, réunion mensuelle, Café du Pélican, 13, Grand Place, à Lille. Prés. indisp. Ordre du jour : Instructions en vue de l'Assemblée générale à Paris, le 9 décembre ; Questions diverses importantes.

GROUPEMENT ARTISANAL. — Ce vendredi, de 17 h. 30 à 19 h. 30, permanence 57, rue des Fabricants.

AMICALE PHOTO. — Ce soir, vendredi au siège, 181, Grand Rue, M. Wanderscheid dont les causeries sont toujours si intéressantes et pratiques, fera une démonstration sur la présentation des épreuves photographiques.

Cette démonstration aidera grandement les participants au concours de fin d'année de l'Amicale.

AMICALE CONDORCET. — La Commission de l'Amicale Condorcet, rue Brézin, à Roubaix, rappelle qu'un certain nombre de lots de la tombola tirée lors de son concert du 17 octobre n'ont pas été réclamés : les détenteurs des programmes portant les Nos 978 — 759 — 953 — 509 — 865 — 960 — 950 — 594 — 605 — 754 — 775 — 890 sont priés de retirer leurs lots avant le 10 décembre 1937. Passé cette date, les lots non réclamés resteront acquis à l'œuvre.

L'Amicale Condorcet annonce qu'elle organise le 18 décembre, à 20 h., dans la salle des fêtes de l'Ecole, un bal avec le concours de « Novelty-Jazz » qui a obtenu un si franc succès lors de la fête du 17 octobre. Une tombola gratuite sera tirée au cours du bal entre tous les détenteurs de billets. Au programme figure également un concours de danse.

Un membre de la commission se tiendra à la disposition des amicalistes dimanche 28 novembre, dans la matinée pour la distribution des carnets de billets.

E. P. DES O. R. D'INFANTERIE. — Exercice aujourd'hui vendredi, sous la direction du capitaine Derreumaux. R.v. à 18 h. 30 à la Chambre de Commerce, à Roubaix.

E. P. S. O. R. TÉLÉGRAPHISTES. — Ce vendredi 26, à 19 h. 15, quatrième conférence télégraphistes de la première région, pour ce en salle de l'E.P.S.O.R. du Génie Sapeurs, son annexe, le Roubaix-Tourcoing et leurs cantons, amphithéâtre Colbert, entrée 16 rue de Sand, Tourcoing.

Cette école est la seule admise pour les grades de réserve des régiments et bataillons de sapeurs télégraphistes. Pour s'inscrire, il suffit de se présenter à la séance munie de son livret militaire.

GRANDE FANFARE. — Ce vendredi, répétition générale, à 20 heures.

ACCORDEONISTES DU VAL-DE-FOURMIES. — Ce soir, 19 h. 30, rép. gén. — Le 28, à 9 h., réunion du siège, en tenue avec instrument pour sérénade.

UNION DES TRAVAILLEURS. — Ce vendredi, pas de répétition ; le 27, réunion à 20 h. pour le banquet.

GRANDE HARMONIE. — Ce soir, à 20 h. 15, rép. gén. A l'issue, sonnerie à la buvette.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

CYNOPHILIE. — **Dyno Club Hutin.** Samedi 27, à 21 h., au siège, banquet de la Saint-Hubert. A l'occasion du banquet les séances de dressage des 27 et 28 sont supprimées. — Jeudi 2 décembre de 17 h. à 21 h., séance de dressage avec homme d'attaque.

— **Club Roubaisien du Chien de Défense.** Les inscriptions des sociétaires pour le banquet du 4 décembre sont reçues au siège jusqu'à mercredi soir, dernier délai.

Dimanche matin, entraînement habituel de 9 h. à midi et mercredi soir, de 19 h. à 21 heures.

FOOTBALL. — **Natain Sports** : Samedi 27 à 9 h., terrain du Parc Municipal, match de championnat entre les équipes 1A, 1B. R.v. à 8 h. 30 pour les joueurs convoqués (apporter les maillots blancs). — Lundi 29 à 18 h., réunion mensuelle. Présence obligatoire. Cette réunion a lieu chez M. A. Pontville, rue Montgolfier, siège des supporters.

PING-PONG. — Continuant la série de belles rencontres la salle de l'Académie des Sports de Roubaix sera aujourd'hui vendredi à 20 h. 30 le théâtre d'une nouvelle et magnifique rencontre de championnat du Nord qui opposera les équipes premières de P. P. Club des Flandres et du Pingouin-Académie des Sports de Roubaix. — Entrée libre.

NATATION. — La réunion qu'organise à la piscine municipale de Roubaix, rue des Champs, le S. O. Roubaisien, s'annonce très intéressante. Cette réunion est dotée du Challenge Henri Watremez, ancien adjoint au maire de Roubaix.

Le C.O.S. Les Nageurs Lillois, champion de France 35-36 et 37, le Polo Rouge de Tourcoing, S. O. Nautique St-Amand, S. O. d'Armentières, Neptune de Cambrai participeront à cette belle réunion.

Les Morel, Hermez, Choquel, Somerlinck, Aubut, Delcourlillerie, Rose, Vandenberghe de Lille ; les Vandenbulcke, Casse, Renard, de Tourcoing ; les Bouckart, Pichon, Carré, d'Armentières ; les Degorgue, Aubusin, Viene, de Saint-Amand et les Combiez, Debroé, Notte, Vammenen, Rousement, Vanhulle, Cnudde, Taibi, Vanhoeck de Roubaix doivent nous faire assister à de belles épreuves.

Les épreuves féminines inscrites aux programmes seront très disputées.

La commission de natation du Comité Régional du Nord a tenu à profiter de la fête de Roubaix pour réunir l'élite de ses joueurs de water-polo et on aura ainsi un match de sélection où trois champions Olympiques des jeux travaillistes d'Anvers, nuit internationaux de la F.S.G.T. et six sélectionnés du Comité du Nord se produiront.

Ce match est le premier de la série que se propose le Comité du Nord en vue de la formation de l'équipe du Nord que doit rencontrer prochainement l'équipe de Paris.

BOXE. — **Académie des Sports.** — Ce vendredi de 17 à 20 h., leçons spéciales et dernier entraînement pour ceux qui boxent au gala de réouverture dimanche prochain à Roubaix.

MOTOCYCLISME. — **Moto Club de Roubaix.** — La clôture des inscriptions pour la ducasse à pierrots du 11 décembre devant avoir lieu dans dix jours, les derniers retardataires sont priés de régulariser leur inscription d'urgence : à Roubaix, 10, contour St-Martin et 57, boulevard de Belfort et à Lille, 11, rue Jeanne Maillotte.

Lavez vos soieries avec « Blanco Complet »

JEUX DIVERS

DAVELOT. — Dim. 28, rendage de la partie de Gentil « Dernier Sou » contre Cornette « d'Halluin », à l'attaque. Gentil l'emporte de 4 points sur 100 points. Au pas à 10 h., chez Cornette à d'Halluin.

FLECHETTES. — Samedi 27, à 19 h., chez Camille Doutreluingne, 13, rue du Maréchal Foch, rencontre de la partie entre Louis Crapez et Gérard Fontenay. Gros enjeu : 21 x 41.

BOULES. — **Tournoi des Amis de la Place Carnot** : second tour : Samedi 27, à 18 h. Leuridan L.-Delbarre E. contre Smeeesters Nicolas-Forret J.-Pte. — Dimanche 8, à 10 heures : Batenal-Penninck Albert contre Verspecten père et fils ; à 15 h. 30 : Livian Rémy-Piloy Alphonse contre Leleu Henri-Marbach fils.

ETAT CIVIL

Naissances. — Daniel Byl, boulevard Gambetta, 258 ; Liane Van Mooriegheim, boulevard de Strasbourg, 216 ; Michel de Danièle Chalo, rue de l'Alma, 280, nés boulevard de Cambrai, 60 ; Robert Declercq, rue du Caire, 14, cour Bonnard, 3 ; Michel Van Branteghem, de Croix, né rue de Maufait, 72.

Publication. — Robert Boyart, employé, rue de Denain, 34 et Raymonde Mortier, voyageuse, rue de Wasquehal, cité Delporte, 11.

Décès. — Jean Vanoverbeke, 60 ans, rue de Soubise, 10, cour Saint-Jean, 29 ; Pierre Huyge, 73 ans, rue de Quentin, 7 ; Marie Cochez, veuve Coghe, 50 ans, rue Jean-Baptiste-Notte, 14.

Lavez vos soieries avec « Blanco-Complet »

WATTRELOS

ARRESTATION

Les gendarmes Deloffre et Grouselle, en tournée dans le quartier de Saint-Liévin, ont arrêté le nommé Arthur Struyve, âgé de 33 ans, demeurant à **Mouscron** (B.), rue du Beau-Chêne, 69, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Il a été déféré au Parquet ce matin par les soins de la gendarmerie.

LA SAINTE-CÉCILE A LA CŒCILIA DU CRÉTINIER

La chorale « La Cœcilia du Crétinier » donnera son audition de Sainte-Cécile dimanche 28 novembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Vincent-de-Paul.

Elle exécutera la messe à trois voix de C. Boyer, sous la direction de M. Fernand Hochin.

Les solis seront interprétés par MM. G. Lefebvre, E. Vanherpe et M. Roose.

Après cette exécution, la Société se rendra chez ses président et vice-président pour leur offrir leurs vœux ed Sainte-Cécile.

A 14 h., un grand banquet aura lieu au siège, Café Deroo, 1, rue du Crétinier, sous la présidence d'honneur de M. A. Lucas.

Musique Municipale. — C'est aujourd'hui le dernier jour pour les inscriptions pour le raccroc de la fête Sainte-Cécile qui aura lieu demain samedi 27, à 20 h., salle Deltour.

Dimanche, à 15 h., rassemblement des membres de la Commission civile et des musiciens au siège de la Société pour participer aux sérénades qui seront données aux membres bienfaiteurs.

Exceptionnellement et à cause de deuil, il n'y aura pas réception chez MM. Léon Duquesnois et Benoit Vanbeteghem.

Don. — M. Menet a remis, au nom du Club des Chiens de Défense de la Douane, une somme de 50 fr. pour l'œuvre du Dispensaire antituberculeux. Le Comité lui adresse ses vifs remerciements.

Cœcilia du Crétinier. — Ce vendredi 26, réunion des sociétaires chez M. Parmentier, rue du Sapin-Vert, à 19 h. ; à 20 h. 30 répétition générale au siège pour la Sainte-Cécile.

Basket-ball. — Dimanche, à 14 et 15 h., l'A.P.W. rencontrera l'O.L. sur le terrain du Plouys. Ce match sera capital pour le Plouys qui est décidé à bien faire.

Sporting-Club Wattrelosien. — Equipe 1re contre R.C. de Roubaix A amateurs, à 10 h., au terrain municipal ; au vestiaire du Carin à 9 h. 30. Equipe réserves contre Stade Roubaisien 2, à 9 h., au terrain du boulevard de Reims à Roubaix ; au siège du Sporting 7 h. 45. Mercredi prochain, au siège, réunion de Commission, déplacement à Hallluin. Les supporters et sympathisants désirant accompagner l'équipe fanion dans ce déplacement peuvent s'inscrire dès à présent au siège du S.C.W.

Aux Enfants de la Lyre. — Ce vendredi 26, répétition générale au siège à 20 heures.

Club Cynophile Wattrelosien. — Dimanche 7., de 8 h. 30 à midi, entraînement et dressage avec l'homme d'attaque. Mercredi 1er décembre, de 17 h. 30 à 20 h., séance également. Commissaire de service : M. Deleersnyder Emile.

Cercle A. Dumas. — Samedi 27, réunion à 17 h. pour sortie, au siège. A 20 h. 30, banquet.

Boxing Club Wattrelosien. — Les jeunes gens désirant pratiquer la boxe et la culture physique les mardi et vendredi de 18 h. à 20 h. 30, sous la direction du professeur Bailleul, pourront s'adresser au siège du B.C.W., café de l'Innovation, Grand Place, pour inscription et tous renseignements utiles.

Jeu de boules. — Dimanche 28, chez M. Desmullier, atatque d'une partie 7 contre 7 : équipe Lagache contre Codron, de chez Delvincourt. Au jeu à 14 h. 30.

— Au Bon Fraisier, dimanche 28, à 14 h. 30 rendez-vous pour tous les sociétaires. A 20 h., pierrots.

— Finale du tournoi des Amis de l'Hôtel de Ville. — Dimanche, à 15 h., équipe Maurice Depraetère contre l'équipe Oscar Loncke. Premier : 25 points.

— Au Carin, samedi 27, rendage de la partie Bailleul V. et J. contre H. Malaise et O. Lefebvre. Au jeu à 16 h. Mardi 30, banquet des bouleurs à 18 h., sous la présidence de MM. Damien Carrette, Jules Flahauw et du vice-président Jules Petit.

ECHEC AU FROID
SPIDO NIVA
VOIR EN DERNIÈRE PAGE
9067

F. S. P. Postes « MAJESTIC » à partir de 25 fr. « MELESCLUSE » 78 rue J. Guesde

Fléchettes. — Dimanche 28, chez M. Victor Plateau, 14, rue de Tourcoing, attaque d'une partie en 21 de 41 entre Georges Delescluse et Marcel Desbarbieux. Au pas à 16 h.

Fléchettes. — Dimanche 28, à 10 h., chez Jules Flipot, 186, rue des Ballons, rendage de la partie de fléchettes en 21 de 41 entre Dhainaut Louis et Tange A.

— Dimanche 28, à 16 h., chez Jules Flipot, 186, rue des Ballons, partie de fléchettes en 41 de 8' entre Jules « la pipe » de Roubaix et Dellerutte Henri.

Piquet. — Samedi 27, à 19 h., chez M. Vossart 83, rue Négrier, rendage de la partie en 11 de 21 : Maurice, de chez Descourcelles, contre Alfred P., de chez Vossart.

Etat Civil. — Naissances. — Jean-Pierre Catry, rue des Fossés, 52 ; Alain Cunault, rue Jules-Guesde, 239.

Décès. — Henri Decourcelle, 82 ans, s. p., rue du Petit-Tournai, 97 ; Romanie Dewaele épouse Legley, 62 ans, s. p., rue des Trois-Pierres, 91 ; Cyrille Moulin, 80 ans, s. p., rue du Commandant Bossut, 160.

CROIX

Le transfert de la maternité au Mont du Croquet

On sait qu'il a été question, lors de l'achat par la ville de la propriété Carissimo, au mont du Croquet, du transfert des services de la Maternité, actuellement installés à l'hospice de la rue des Ogiers, dans le coquet chalet qu'entoure un vaste parc servant de camp de vacances aux enfants des écoles officielles.

Le projet n'en a pas été abandonné, loin de là. Après avoir reçu l'approbation de l'administration municipale, il a été transmis suivant la procédure habituelle à la Préfecture et au ministère de la Santé publique pour y être soumis à l'étude des services techniques et aux enquêtes d'usage.

C'est ainsi que les services compétents du ministère de la Santé publique, après avoir examiné les plans qui lui étaient soumis, vient de faire parvenir à l'administration municipale plusieurs suggestions tendant à modifier l'aménagement du rez-de-chaussée, du 1er étage, et de l'office de la nouvelle maternité et à assurer une plus grande vue directe aux baies prévues dans la façade latérale. Le Conseil municipal a approuvé ses suggestions et a fait modifier les plans en conséquence.

D'autre part, pour faire suite à la demande du ministère, elle a également décidé de prendre à sa charge la moitié de la dépense prévue et de recourir à un emprunt pour faire face à sa quote part. De plus elle sollicitera une subvention sur le plan des grands travaux contre le chômage.

A L'HARMONIE MUNICIPALE

L'excellente Harmonie Municipale de Croix fêtera sa patronne Sainte-Cécile dimanche 28 novembre.

En cette occasion, elle donnera sa première audition à midi en l'église St-Pierre.

Voici le programme de cette exécution : Ouverture de la Muette de Portici, d'Auber, arrangé par L. Brunet ; Entr'acte des Erirnnyes de J. Massenet, arrangement de Gironce ; Grande Fantaisie sur Patrie de Paladilhe, Arrangement de L. Chic.

La deuxième exécution aura lieu le dimanche 5 décembre en l'Eglise St-Martin à 11 h. 30.

Préparées avec un soin méticuleux par le Directeur M. Vandenbe, ces auditions laisseront certainement une profonde impression sur les nombreux auditoires qui viendront les écouter.

La campagne antituberculeuse 1937-38 — Le Comité local pour la vente du timbre s'est réuni avec des représentants des sociétés subventionnées et a décidé d'organiser une tombola entre tous les acheteurs d'un carnet de timbres. Chaque carnet contiendra donc un billet de participation à la tombola, le réclamer au vendeur.

Le Comité fait un pressant appel aux commerçants pour qu'ils veuillent bien remettre un lot aux dévoués organisateurs qui viendront les solliciter et aider ainsi au succès de la campagne. Le Maire les remercie à l'avance de leur geste de solidarité envers les déshérités de la vie.

D'autre part, chaque ticket d'entrée au bal qui aura lieu le 11 décembre sera numéroté et donnera droit à la tombola (tickets en vente à la Mairie (Secrétariat) et à la Salle des Fêtes.

Union Chorale et Cercle Symphonique Croisien. — Dimanche 28, à 9 h., réunion au local pour la présentation des souhaits de Ste-Cécile au chef.

Clique scolaire des amicales laïques. — Samedi 27, rassemblement chez Dutoict-Bauwens, café de la Cloche, 21 bis, rue Holden, à 18 h., pour les sociétaires et leurs amis inscrits pour le déplacement à Neuville-en-Ferrain, afin d'assister au bal organisé par la clique de Neuville. Départ à 18 h. 30, arrivée chez Seynave à 19 h. En raison de cette sortie il n'y aura pas de répétition dimanche 28, répétition mardi 30, au Foyer des Amicales, à 18 h. 30.

Médailles du Travail. — Le sociétaire sont priés d'assister aux funérailles de M. Henri-Arthur Leroute, décoré de la firme Aug. Leprontre et Cie, lesquelles auront lieu samedi 27 courant à 14 h. 30 en l'église St-Pierre. Réunion à 14 h. 15 rue Paul Lafargue.

Jeu de fléchettes. — Chez M. Lempire Constant, 96, rue J.-B. Delescluse, rendage de la partie entre Arthur, le coiffeur et Léon Lagache dit Patalon. Enjeu : 200 chopes. Au pas à 18 h.

Lavez v. fine lingerie avec «Blanco-Complet»

WASQUEHAL

Une nouvelle initiative des « Amis de Wasquehal » : l'œuvre du « Pot au Feu »

Les « Amis de Wasquehal » viennent de prendre une nouvelle initiative qui sera certainement bien accueillie par les déshérités de la vie.

Ils viennent en effet de créer, pour la prochaine fête de Noël, l'œuvre du « Pot au feu », dont les bénéficiaires seront les familles les plus nécessiteuses de la ville.

Quel est le foyer même modeste qui ne profite pas de la fin d'année pour faire un « petit extra », se payer un bon repas et fêter en famille, quelquefois même au restaurant, la fête traditionnelle du Réveillon.

Il existe cependant des milieux très éprouvés, durement atteints par l'augmentation continuelle du coût de la vie et dont les ressources ne leur permettent même pas de toujours manger à leur faim.

C'est à ces pauvres gens qu'ont pensé les « Amis de Wasquehal » qui leur feront remettre discrètement à la veille de Noël, un filet de provisions (viande, légumes, etc...) qui leur permettra d'améliorer leur ordinaire et de bénéficier d'un peu de douceur.

Il va sans dire que les braves vieillards des Petits Ménages participeront également à cette distribution qui sera faite en tenant compte de l'importance de chaque foyer.

UNE REUNION DU COMITE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Jeudi, à 10 h., les membres du comité local du Timbre antituberculeux se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Henri Détailleur, maire.

En ouvrant la réunion, M. le Maire fait savoir que la campagne du « Timbre » s'ouvrira officiellement mercredi prochain 1er décembre.

Cette année encore il y aura les carnets de timbres à 2 francs et les vignettes de 5, 10 et 50 fr. destinées aux commerçants et automobilistes. Il demanda à chacun des membres présents leur concours pour la vente et le placement des divers timbres et espère que le produit de la campagne présente sera encore supérieur à celui des années précédentes.

Des récompenses seront attribuées en fin de campagne aux enfants ayant placé le plus de timbres.

Une remarque de Mme Delporte, directrice de l'école maternelle du Capreau, signalant notamment qu'à Roubaix, les enfants des écoles commencent la vente avant la date fixée, est prise en considération par M. le Maire qui s'assurera que la vente des timbres et vignettes par les enfants de Wasquehal commencera en même temps que dans les villes ou communes environnantes.

Caisse d'épargne du Noir-Bonnet. — Réunion générale, dim